



# Conditions Générales de Vente

( Maj nov 2025 )

## Désignation

L'association ABSM André Bullinger désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au PCPE Le Relais 32 avenue Corentin Cariou PARIS 75019

ABSM André Bullinger met en place et dispense des formations inter (dans des locaux mentionnés dans la convention) et intra (sur site dans les établissements), seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'association ABSM André Bullinger

stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.

CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

## Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'association ABSM André Bullinger pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'association implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

## Devis et attestation

Pour chaque formation, l'association ABSM André Bullinger s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à l'association un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'association ABSM André Bullinger et le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

## Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros. L'association ABSM André Bullinger n'est pas assujettie à la TVA conformément aux dispositions de l'article 261-4 du CGI. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Concernant les formations en inter la prise en compte de l'inscription individuelle est faite avec la réception du paiement d'un acompte de 30% du montant total de la formation. Le solde du paiement est à effectuer en fin de prestation.

## Coût de la formation

Le coût de la formation dispensée correspond au montant des dépenses : des rémunérations des formateurs-trices, des services administratifs, de fonctionnement. Les éventuels frais d'hébergement, de transport et de restauration sont spécifiés sur la facture.

Association à but non lucratif loi 1901

Statuts J.O. N° 1687 du 11 février 2006 – N° d'enregistrement préfectoral 00174134 – SIRET

49094830400020 - APE 8559 A

N° de déclaration d'activité 11754146375

[Exonération de TVA en application de l'article 261-4-4° du CGI](#)



## Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 11 jours ouvrés avant le jour du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse : [assistante.absm@gmail.com](mailto:assistante.absm@gmail.com).

En cas d'annulation 7 jours ouvrés avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 30% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 1 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande par mail à [assistante.absm@gmail.com](mailto:assistante.absm@gmail.com) à l'organisme de formation dans un délai de 21 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit, à un cas de force majeur ou en raison d'un nombre insuffisant de participants, l'association ABSM André Bullinger ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail dans un délai de 10 jours avant le début de la session de formation. Aucune indemnité ne sera versée en raison d'une telle annulation.

## Programme des formations

Une adaptation des rythmes et des contenus sera faite par le formateur-trice en fonction des évaluations et de la mise en pratique mise en place de moyens de compensation en cas d'accueil de personne en situation d'handicap.

Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de l'association. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

## Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'association ABSM André Bullinger sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour sa prospection commerciale. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'association ABSM André Bullinger s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

## Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'association ABSM André Bullinger et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.